



PROSUR INFO

LETTRE D'INFORMATION PERIODIQUE DES ADHERENTS DU CLUB D'ENTREPRISES PROSUR " UN PROJET D'ENTREPRISE : LA ROUTE PLUS SURE "

N° 6 avril 2008

Spécial « atelier management des déplacements »

28 adhérents de PROSUR, représentants des entreprises et des partenaires, ont participé à cet atelier le 28 mars dernier, à la CRAM, rue Seyboth à Strasbourg.

Cette rencontre était animée par Jérôme Vouland, coordonnateur sécurité routière du Bas-Rhin.

Elle était introduite par une communication sur les PDE (plan de déplacements entreprise) et une présentation de l'outil Pedro-trajet pour faciliter l'évaluation du risque routier domicile/travail.

Les participants ont réfléchi à la conception d'un « outil » pouvant aider les entreprises à mettre en place une politique de management des déplacements dans l'entreprise.

Ils ont décidé de poursuivre leurs travaux dans deux directions : d'une part le recueil d'outils et de bonnes pratiques existants, et d'autre part une réflexion sur la motivation du personnel et les freins à l'adhésion à des modes alternatifs de déplacement.

Prosur-Info ne manquera pas de vous tenir informé de la suite des travaux.

Entreprises et mobilité des salariés : quels enjeux ?

Tania Desfossez, directeur-adjoint chargé de l'Aménagement du territoire à la CCI de Strasbourg et du Bas-Rhin, a rappelé que la forte croissance des transports de personnes et de marchandises ces 50 dernières années, s'est faite principalement en faveur de la route. Depuis 1990, les émissions de gaz à effet de serre ont augmenté de 22% dans les transports et ont diminué d'autant dans l'industrie. Aujourd'hui les attentes sociales en matière de développement durable et de qualité de vie vont vers des solutions « d'éco-mobilité ».

Les enjeux d'une mobilité durable pour les entreprises sont d'ordre économique, sociaux et de plus en plus environnementaux.

Sortir de la logique 1 salarié = 1 voiture

Le PDE est une démarche d'analyse globale des déplacements d'une entreprise. Il consiste à mettre en place un ensemble de solutions visant à :

- rationaliser les déplacements des salariés
- favoriser le recours aux transports collectifs, au covoiturage et aux modes doux

Si l'échelle d'intervention est un territoire, on parle de PDIE (plan de déplacements inter-entreprises) Au-delà de la soustraction au risque routier, une démarche PDE permet de dynamiser le projet d'entreprise ; c'est également un projet multimodal qui offre un panel de solutions et un projet multipartenarial qui implique les collectivités et différents organismes publics.

Pour en savoir plus :

- le site de référence en France concernant les PDE : www.plan-deplacements.fr (site de l'ADEME)
- la charte pour la zone Espace Européen de l'Entreprise de Schiltigheim et le guide PDIE : www.strasbourg.cci.fr/web/services/dat/cci-relais.html
- un exemple de boîte à outils pour le management des déplacements, développée par un consortium belge : www.mobilitymanagement.be/francais/

PEDRO trajet sur <http://pedro.artifrance.fr>

Thierry Lagouche, concepteur-réalisateur multimédia à UGA Média Colmar, présente ce nouvel outil interactif qui permet d'évaluer le risque routier domicile/travail et de trouver des pistes d'action.

PEDRO propose un diagnostic sur le niveau de prise en compte du risque « trajet » à partir :

- d'un état des lieux,
- de quelques questions sur le contexte de l'entreprise (l'implication du chef d'entreprise, le dialogue social),
- et de quelques questions sur les actions déjà menées (transports collectifs, accès, aides, entretien des véhicules, information, etc.)

Le portail PEDRO « mission et trajet » est développé par le Centre Technique de l'Artisanat de Colmar en partenariat avec la Préfecture du Haut-Rhin, la CNAMTS-Risques Professionnels et la CRAM Alsace-Moselle.

Les travaux de l'atelier

Concevoir un « outil » d'aide à la mise en place d'une politique de management des déplacements dans l'entreprise : tel était l'objectif proposé aux participants. Les présentations sur le PDE et Pedro ont probablement davantage orienté les réflexions des sous-groupes vers les déplacements « trajet ».

La synthèse des restitutions :

Quelles sont les étapes indispensables pour réussir le management des déplacements ?

Les premières propositions citées tournent autour de la volonté affichée de la direction de s'engager, de définir une politique, d'impliquer les partenaires sociaux. Consensus également sur la nécessité d'un diagnostic de la situation, d'un état des lieux des déplacements dans l'entreprise ; cette photographie doit cependant être fidèle et sincère et permettre à chacun de situer les objectifs à atteindre.

Sont indispensables aussi la nomination d'un chef de projet ou d'un pilote qui dispose de moyens, notamment en temps ; la définition d'un plan d'action se basant sur le diagnostic et une politique de suivi ; enfin, une forte communication interne pour impliquer le personnel et « susciter son attente »

Quelles conditions de réussite ?

Les **freins** les plus puissants sont à chercher du côté des salariés : ils ont une image négative des modes de transport alternatifs et leur reprochent surtout de leur faire perdre du temps. De façon générale, les transports collectifs sont analysés comme une atteinte à la liberté individuelle de chacun.

Le délai trop long entre le diagnostic et la mise en place d'une action constitue également un frein.

Enfin, il est relevé que le flou juridique autour d'une éventuelle responsabilité de l'employeur qui organise ou facilite le covoiturage n'incite pas à des initiatives novatrices des entreprises dans ce domaine.

Les **facteurs de réussite** reposent sur la qualité de la communication interne pour créer une dynamique auprès du personnel. Des stratégies de valorisation des personnes actrices du changement, et la

visibilité donnée aux actions novatrices sont de bons leviers.

Le chef de projet doit être volontaire pour cette mission et être formé.

Enfin, pour les salariés l'augmentation du prix des carburants et pour les entreprises une minoration du taux de la cotisation AT constituent de fortes incitations.

Il est souligné qu'en matière d'accident routier, il convient de prendre en considération l'ensemble des coûts y compris les coûts « non assurés », à la charge de l'entreprise.

Quel type d'outil ?

Les participants ont bien à l'esprit la vocation du club Prosur, qui est d'être une plate-forme d'échanges sur les bonnes pratiques, un lieu de partage des initiatives, des démarches et des outils qui réussissent et ceux qui échouent.

Une communication, non pas ponctuelle mais « au fil de l'eau » et un forum d'échanges en ligne sont souhaités.

En matière de questionnaire sur les pratiques et les attentes des salariés, l'idée de « l'administrer » lors de l'entretien d'évaluation et d'en faire ainsi un objet de discussion dans l'entreprise a été émise. Autre aspect concernant les questionnaires : leur multiplicité pour des buts voisins. Pourquoi ne pas réfléchir à la conception d'un questionnaire unique ?

En conclusion, deux groupes de travail sont mis en place :

- **sur un recueil des « outils » disponibles et les conditions d'une mutualisation : une première approche sera proposée fin juin par la CCI de Strasbourg**
- **sur les ressorts de la motivation des personnels : les travaux débiteront à la rentrée, avec la participation d'un expert de la question**

Les participants de l'atelier seront invités à participer à ces travaux.

ISSN en cours – Dépôt légal 2^{ème} trim. 2008
Publication périodique du Club Prosur
Directeur de la publication : M. COLINET
Contact : M. ARMANET – Tél. 03 88 14 33 00
Correspondants départementaux :
Moselle : thierry.hintzy@cramam.cnamts.fr
Bas-Rhin : marc.peter@cramam.cnamts.fr
Haut-Rhin : christophe.guidat@cramam.cnamts.fr
Secrétariat :
Prévention et Gestion des Risques Professionnels
CRAM-Alsace-Moselle – 14 rue A. Seyboth 67000 Strasbourg
www.cram-alsace-moselle.fr